



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

POURQUOI ADHÉRER A LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE DE GIRONDE?



La Confédération paysanne de Gironde est un syndicat agricole qui œuvre depuis 30 ans pour la défense d'une agriculture paysanne, respectueuse de l'environnement, insérée dans le tissu local et créatrice d'emploi.

Vous êtes exploitant-e, cotisant-e solidaire ou retraité-e? Si ces idées vous tiennent à cœur, nous vous proposons de nous rejoindre en adhérant pour l'année 2019 à la Confédération paysanne de Gironde.

ÊTRE ADHÉRENT-E VOUS PERMET

D'être DÉFENDU-E (les doutes et difficultés, ça n'arrive pas qu'aux autres. On a tous besoin un jour d'être informé, conseillé, défendu, parfois même en justice.

Adhérer, c'est ne plus être tout seul.

D'être REPRÉSENTÉ-E (en Safer, CDOA, chambre d'agriculture, au conseil général, etc.). Dans toutes les instances où se décident nos conditions de travail, l'avenir de l'agriculture et des agriculteurs, les paysans de la Conf' agissent pour une agriculture paysanne, pour plus de justice sociale et de solidarité.

Se syndiquer, c'est anticiper, arrêter de subir.


D'AGIR. Les cotisations permettent au syndicat d'avoir les moyens d'agir et d'être efficace. Le syndicat c'est l'affaire de tous, dans le respect des choix et possibilités de chacun.

Cotiser, c'est déjà agir !

Confédération paysanne de Gironde

8 rue de la Course 33000 BORDEAUX

Tél: 0556522679 / Email: conf.paysanne33@wanadoo.fr

Site internet: gironde.confederationpaysanne.fr -  [ConfédérationPaysanne33](https://www.facebook.com/ConfédérationPaysanne33)

VOTRE ADHÉSION PERMET AU SYNDICAT

d'avoir du poids dans les instances grâce à un nombre important d'adhérents soutenant l'agriculture paysanne

de réaliser et vous envoyer la Feuille Paysanne

de payer les charges liées à la défense individuelle des adhérents et à la défense des intérêts et de l'avenir collectif des paysans

d'organiser des événements (AG, fermes ouvertes, réunions publiques...)

de rémunérer la salariée qui répond au téléphone, vous envoie des informations par mail ou courrier, anime la vie de la structure

de payer des frais juridiques éventuels



En 2019, J'ADHÈRE!

Nom – Prénom :

Adresse :

CP&Commune :

N° Tel/portable:

Email :

Production (s)

Date d'installation :

Commercialisation :

Fiscalité : Micro BA réel simplifié réel normal

Adhésion exploitant (1 personne) 45 €

Cotisant solidaire, retraité 35 €

Conjoint, associé (/personne suppl.) 10 €

Cotisation minimale paysans en difficulté 10 €

Cotisation de soutien (montant libre) €

Abonnement Campagnes Solidaires (1an, 11n°) 45 €

Je ne souhaite pas figurer dans l'annuaire des adhérents

Je souhaite m'abonner à la Newsletter de la Confédération paysanne de Gironde

TOTAL - - €

Règlement par chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne de Gironde